

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 14 novembre 2023]

Date de la convocation

8 novembre 2023

Date de mise en ligne

16 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 28

Procurations : 2

Votants : 30

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Marie MONTELS, *Conseillers*.

Absents et représentés : Pierre TRANIER, Elisa GILLET

Absents : Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER

N° 132/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Restauration de l'orgue de l'Abbatiale Saint-Michel : demande de subvention

Situé dans l'abbatiale Saint-Michel classée au titre des Monuments historiques depuis la première liste en 1840, cet orgue Cavallé-Coll l'est également depuis le 22 décembre 1969.

Il est à souligner que la famille Cavallé est originaire de Gaillac et l'orgue connu des spécialistes du monde entier.

Dans le cadre du projet de rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint-Michel, Madame le Maire indique que l'orgue doit être restauré. Il appartient au Conseil Municipal d'adopter un plan de financement prévisionnel (Voir détail en annexe).

Ce projet sera réalisé en 3 tranches de travaux pour un montant estimatif de l'opération de 391 614,29 € € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que précisé en annexe de la présente délibération,
- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Occitanie et du Département du Tarn pour la tranche 1 et d'adopter le plan de financement suivant :

Montant de l'opération (Tranche 1)			150 000,00
ETAT - DRAC	30%	Dépenses éligibles	150 000,00
		Subvention	45 000,00
REGION	20%	Dépenses éligibles	150 000,00
		Subvention	30 000,00
DEPARTEMENT	15%	Dépenses éligibles	150 000,00
		Subvention	22 500,00
Total subventions			97 500,00
Autofinancement			52 500,00

VOTES POUR : 24

VOTES CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que précisé en annexe de la présente délibération,

SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Occitanie et du Département du Tarn pour la tranche 1 et adopte le plan de financement détaillé plus haut,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 15 novembre 2023